

---

## Extrait des délibérations de la société populaire d'Orléans concernant la pétition en faveur du citoyen Taboureau, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des délibérations de la société populaire d'Orléans concernant la pétition en faveur du citoyen Taboureau, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 155-156;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35762\\_t2\\_0155\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35762_t2_0155_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Orléans, 24 frim. II. La Sté popul. d'Orléans, à la Conv.] (1)

« Citoyens Représentants,

Des ci-devant nobles, des prêtres dans toute la force du terme, des intrigants, des ambitieux uniquement occupés à accumuler places sur places, vils adulateurs du citoyen Laplanche ont formé pendant son séjour, dans notre commune une espèce de garde prétorienne autour de lui et l'ont rendu inaccessible aux meilleurs patriotes, ils ont à la fin surpris sa religion et dirigé ses pouvoirs illimités contre les plus excellents citoyens.

A force de mensonges et de calomnies, ils ont fait destituer et incarcérer à Orléans plusieurs des plus purs et des plus ardents patriotes qui depuis 1789 n'ont cessé de rendre à la République les plus importants services, ils se sont ensuite fait mettre eux-mêmes, au timon des affaires pour les diriger selon leurs vues ambitieuses et opprimer à leur gré la liberté, ils ont fait destituer d'autres patriotes infiniment recommandables par leur civisme et leurs talents et qui remplissoient avec une intelligence et un zèle admirable des places importantes, un autre patriote qui fut toujours l'effroi des aristocrates et dont ces vils intrigants redoutoient le civisme et l'énergie; qui depuis 1789 n'avoit cessé de rendre à la patrie les services les plus signalés sans aucune vue d'ambition a été par l'effet de leurs calomnies enlevé de chez lui et transféré à l'Abbaye de Paris, afin de le priver de ceux qui auroient pu le voir et le défendre.

C'est là, qu'il languit isolé de tout l'univers, sans appui, sans défenseurs, sans aucun moyen de faire connoître son innocence, c'est là, qu'il se dessèche et se flétrit dans les larmes et le désespoir; quantité d'autres patriotes irréprochables et ardents ont été sous les plus faux prétextes destitués et incarcérés dans différents districts du Loiret par quelques-uns des délégués du représentant et toujours remplacés par des prêtres, des nobles, des aristocrates ou des intrigants.

Cette horrible persécution, Citoyens Représentants, exercée à Orléans et dans tout le département du Loiret, contre les meilleurs patriotes, les plus fermes appuis de la Révolution exercée au nom d'un représentant Montagnard, a d'abord indigné, puis consterné et plongé dans la stupeur de l'étonnement, tous les patriotes, sans cesse en but, dans ce département, aux insultes de l'aristocratie, et aux trames sourdes des intrigants déguisés sous le voile du patriotisme.

Mais la Société populaire et les sections ne peuvent plus tolérer ce scandale affreux, cette oppression manifeste et cette odieuse persécution; déjà le Citoyen Laplanche instruit de leurs sentiments, a écrit aux corps administratifs de revoir cette affaire de nouveau et de la raccommoder de leur mieux, en conséquence de cet examen l'innocence de plusieurs patriotes a été mise dans un nouveau jour, les quatre incarcérés à Orléans et plusieurs des autres districts ont eu sur le champ leur liberté provisoire, mais ils gémissent sous l'anathème d'une injuste destitution qui prive la chose publique de leurs services.

(1) D III 352, doss. Laplanche. Renvoi au C. de S.G. daté du 20 niv. Ce Comité passa à l'ordre du jour le 30 niv.

Le malheureux Taboureau qu'on détient à l'Abbaye n'a été incarcéré que sous les prétextes les plus faux et les plus ridicules, la visite de ses nombreux papiers manuscrits n'a montré qu'une foule d'écrits très patriotiques faits avant la Révolution.

Le jeune Fourrier l'un de ceux que les intrigants ont indignement calomnié et fait destituer pour avoir parlé le langage sublime et vertueux de l'homme libre et soutenu l'esprit public à Orléans, y est encore frappé d'un décret, quoique son innocence ait été reconnue dans la rétractation publique de ceux-mêmes qui l'avoient calomnié.

Députés vers vous par la Société populaire, nous vous prions, Citoyens Représentants de réparer le plus promptement possible toutes les erreurs de Laplanche; de rendre à la liberté l'infortuné Taboureau, de réintégrer dans leurs fonctions les patriotes destitués par Laplanche et ses délégués, les faits sont publics, ils sont constatés, et s'il vous restoit le moindre doute, envoyez dans le département du Loiret, deux députés montagnards qui s'éclaireront par leurs propres yeux, qui se défient des adulateurs et dont l'équité, grande, majestueuse et incorruptible comme la Convention nationale, fasse de plus en plus bénir son nom et révéler sa sagesse; des députés enfin qui relèvent l'esprit public attristé et comprimé par l'astuce et l'intrigue de quelques ambitieux qu'ils éloignent du gouvernement des affaires ces perfides, qui loin d'avoir la confiance du peuple, allarment, par leur présence, le génie même de la Liberté.

Représentants,

Envoyez nous un décret réparateur de toutes ces injustices, ou plutôt deux Montagnards consolateurs; aux transports naissants avec lesquels ils seront accueillis, ils discerneront sans peine les vrais patriotes, des hypocrites qui les persécutent. S. et F.»

BENEROY (présid.), CHAMPAGNE (secrét.),  
FAVARD (secrét.), NICOLE (vice-présid.).

[Extrait des délibérations de la Sté popul., 17 niv. II].

Liberté, Egalité, fraternité ou la mort.

La Société populaire et révolutionnaire d'Orléans, sensiblement affectée de ce qu'il existe encore des marques douloureuses de la tyrannie dont les plus zélés patriotes d'Orléans ont été victimes protestant contre les actes d'oppression arrachées à la représentation nationale par la perfidie des intrigants qui ont entouré Laplanche et surpris sa confiance.

Considérant que Taboureau est encore détenu dans les cachots qui ne devraient s'ouvrir que pour les coupables, que Taboureau étoit ami de la liberté avant la Révolution, que depuis cet événement heureux, il s'est montré constamment le défenseur du peuple et l'effroi des aristocrates et des contre-révolutionnaires de quelque nature qu'ils soient, que ses mœurs, son extrême pauvreté, sa fermeté austère et républicaine auroient du lui mériter l'estime de Laplanche et non sa proscription.

Considérant enfin que le peuple toujours juste a demandé en masse à la Société, que l'excellent patriote Taboureau soit rendu à tous ses concitoyens et à sa famille indigente qui ne subsistait que de son travail. Les Amis de la Révolution

et les tribunes assemblés ont arrêté à l'unanimité ce qui suit :

1° Que Léonard Leblois, patriote connu par son zèle ardent pour la République et son amour pour la justice et les droits de l'homme, se rendra sur le champ à Paris, il s'adressera au Comité de Salut public ou de Sûreté générale, il y portera le vœu des républicains d'Orléans par ce présent pouvoir à l'effet de faire rendre justice à leur frère et ami de Taboureau persuadés que les Comités de Salut public, ou de Sûreté générale s'empresseront de faire un acte d'équité qui brisera les fers de l'innocent opprimé; il s'empressera de se concerter avec le Républicain Champagne déclaré par ce présent, son collègue à l'effet de partager les soins et travaux qu'exigera cet acte de bienfaisance et de justice.

Il verra Léonard Bourdon, la Chaux, La Gueule (1) et les autres Montagnards du département du Loiret et les invitera au nom de la Société populaire et révolutionnaire d'Orléans à contribuer par leur sollicitude à faire exécuter un trait d'humanité qui devient un devoir pour tout patriote.

BELLECOUR-ARCHAMBAULT (*ex-présid.*),  
MARIE (*vice-présid.*), BENEROY (*secr.*),  
LESOURD (*ex-secrét.*), LOTTIN (*secrét.-trésorier*).

[Adresse de Taboureau au C. de S.G.; Abbaye, Paris, 15 nov. 1793] (2)

« Citoyens représentants,

Sous la dénomination de Sûreté générale on comprend sans doute celle [de] tous les citoyens, amis de la liberté et de l'égalité depuis l'époque de 1789; d'après ce principe toute mesure de Sûreté générale qui frappe indistinctement les aristocrates et les patriotes, entraîne après elle nécessairement le découragement des derniers et la ruine de la République. C'est un spectacle bien réjouissant pour les ennemis de l'Etat que de voir les plus hardis défenseurs de l'égalité, se disputer avec une jalousie et un acharnement qui les déshonorent, la palme de la supériorité. Il y a dans Orléans, peut-être, hélas, comme partout ailleurs, une vingtaine de meneurs qui tiennent entre leurs mains le régulateur de l'opinion publique; le bien public les réunit quelquefois mais aussi très souvent l'intérêt les divise. Malheur à l'orateur ou à l'écrivain qui les éclipe; un complot se forme contre lui; c'est avec le glaive de la dénonciation qu'on l'assassine moralement; tel est le rapport sous lequel je me présente aujourd'hui, citoyens représentants, pour implorer la justice du Comité.

En effet depuis le 26 sept. 1788, je résidois à Orléans ma ville natale, où il est notoire qu'en ma qualité d'homme de loi, bien loin d'avoir fait des spéculations de fortune, je me suis rendu odieux à tous les riches par le genre et la nature de mes opinions républicaines : dans cette extrémité fâcheuse, au lieu de renoncer à mes principes, j'ai fait tourner mon infortune au profit de l'humanité souffrante, et je me suis constitué l'avocat des pauvres; la défense gratuite de l'opprimé contre l'oppresseur a toujours été le plus sacré de mes devoirs.

Ennemi né de toute autorité arbitraire, j'ai dès 1790 prêché l'abolition de la royauté dans un

temps où cette assertion politique étoit encore imputée à crime. A cette époque, dans un discours tenu à la Société populaire, je suis remonté à l'origine des immenses fortunes; j'ai mis en principe que l'aumône considérée avec impartialité sous son vrai point de vue étoit une restitution, j'en ai fait résulter pour conséquence la nécessité de la taxe et de toutes les autres mesures révolutionnaires qui s'exécutent aujourd'hui : la preuve de cette doctrine manifestée au péril de ma vie et de ma réputation même dans une ville qui a toujours été le centre des accaparements en tout genre, et où l'opulence étoit le seul titre attributif de tous les égards et consignée en caractères de feu : 1° dans cinq ou six cayers (*sic*) d'un commentaire alors entrepris sur chaque article de la déclaration des droits de l'homme; 2° dans un écrit intitulé *catéchisme des républicains* en 19 chapitres, 3° dans un ouvrage où j'ai voulu réconcilier le droit civil avec le droit naturel, et dans plusieurs autres manuscrits tendant à briser le sceptre du despotisme et à renverser l'autel de la superstition. Je vous prie en conséquence de vous les faire mettre sous les yeux par le Comité révolutionnaire d'Orléans, qui doit les avoir trouvés sous les scellés apposés sur mes papiers le 24 du premier mois de la seconde année de la république, époque à laquelle je me suis vu enlever de chez moi, et conduit à Paris, à l'Abbaye, où je suis détenu depuis plus d'un mois, sur l'ordre du citoyen Laplanche envoyé par la Convention nationale dans le département du Loiret, au commencement du mois de septembre dernier.

Jusqu'alors on ne s'étoit pas avisé de me trouver des torts, et je n'avois d'autres ennemis que ceux de la chose publique; mais au premier bruit d'un renouvellement prochain dans la distribution des fonctions administratives et judiciaires, des ambitions se sont insinuées auprès du représentant Laplanche, et voyant que sur des renseignements favorables qui lui avoient été donnés sur mon compte, il me destinoit d'avance à une place d'administrateur du département du Loiret, m'ont noirci dans l'esprit de ce respectable mais trop crédule député, qui d'une erreur involontaire est passé à la haine la plus implacable contre moi : en effet, j'avois déjà reçu du maire de ville une lettre qui m'annonçait ma nomination, et environné de l'estime générale, depuis cinq ans, acquise par un sacrifice continuel de mes intérêts je recevais de toutes parts des témoignages de félicitation, lorsqu'un jour en allant rendre compte au citoyen Laplanche d'une mission dont il m'avoit chargé, il m'annonça ma disgrâce inattendue; aussitôt je lui proposai de confondre mes calomnieux en sa présence; il a refusé de m'entendre, et le lendemain voyant qu'il étoit inaccessible à toutes mes réclamations verbales, je pris le parti de lui écrire une lettre, à laquelle j'espérois toujours une réponse, lorsque trois semaines après, le nouveau département fut installé, je fus définitivement rayé du nombre des élus au grand étonnement du public, et trop heureux, si j'en eusse été quitte pour la privation d'une place à laquelle je n'avois jamais aspiré, mais il m'en a coûté successivement l'honneur et la liberté.

Ma section (celle dite Le Peletier) dont j'avois toujours bien mérité, au point d'avoir été nom-

(1) Pour Delagueulle.

(2) F<sup>o</sup> 4775<sup>24</sup> 1. Doss. Taboureau.